

Procès-verbal du Conseil Municipal
Commune de LA CHAPELLE-AU-RIBOUL
Séance du 12 janvier 2023

Convoqués le 03 janvier 2023

Affiché le 03 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois le douze janvier à vingt heures les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la commune, sous la Présidence de M. Jérôme HARAULT, le Maire.

Étaient présents : M. HARAULT, Mme NEDJAAI, M. CHAUVET, M. CAHU, Mme DASSE, M. GOUPIL, M. HEDIN, Mme HUBERT, Mme LOUPIL, Mme LOUYER, Mme PLUMAIL

Étaient excusés : Mme GRIHARD qui donne procuration à Mr HARAULT
Mme JARDIN qui donne pouvoir à Mme NEDJAAI
Mme BESLAND qui donne pouvoir à Mme LOUYER
Absent M.COLIN

Secrétaire de séance : Mme Odile NEDJAAI

Début de séance 20h13

Procès-verbal de la séance du 1^{ER} Décembre 2022 :

Le procès-verbal de la séance a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

1) Délibération tarifs cantine

Au vu de l'inflation, la commune de Jublains conjointement avec les communes de la Chapelle-au-Riboul, et de Grazay, a décidé de faire un avenant à la convention et de fixer les repas à 4.35 € au lieu de 4.22€.

Après délibération, le conseil municipal avec 14 pour, approuve l'application du nouveau tarif.

2) Délibération tarifs salle polyvalente

A l'unanimité le conseil est pour

- ✓ Le principe de la forme administrative simplifiée
- ✓ Le chèque de caution pour les manifestations uniquement et non pour le sport
- ✓ L'application d'un tarif unique pour l'ensemble des couverts
- ✓ Une consommation réelle en électricité plutôt qu'un forfait hiver, un forfait été
- ✓ Une pénalité de 200 € pour le nettoyage en cas de contrôle si découverte des tables et chaises mal nettoyées

Les tarifs suivants ont été votés et approuvés à l'unanimité du Conseil Municipal

- a) **Pour une journée**
- ✓ Sans la cuisine : 170 € + relevé de compteurs en temps réel
- ✓ Avec la cuisine 245 € + relevé de compteurs en temps réel

b) Pour un week-end

- ✓ Sans la cuisine : 225 € + relevé de compteurs en temps réel
- ✓ Avec la cuisine : 300 € + relevé de compteurs en temps réel

c) Cérémonie des vœux, sépultures

- ✓ 80€ avec vaisselle, cuisine et chauffage inclus

d) Ensemble des couverts

- ✓ Tarif de 0.50 € /personne

e) Salle des sports

- ✓ Tarif de 50 € protection du sol + non chauffée

f) Divers et nouveautés à ajouter aux tarifs

- ✓ Evacuation des déchets par l'agent 10 €
- ✓ Pénalité de nettoyage 200 €, (contrôle du nettoyage des tables et des chaises)
- ✓ Chèque de caution 500 € au moment de la remise des clés
- ✓ Attestation d'assurance obligatoire
- ✓ Un nouveau contrat joint d'un règlement intérieur

Pour les associations

- ✓ 3 gratuités par an, ensuite tarif identique appliqué aux particuliers
- ✓ Exception pour l'association CHAP'ASSO qui bénéficie de 5 gratuités/an du fait qu'elle ne perçoit pas de versement de subvention.
- ✓ La consommation d'électricité sera facturée aux associations

Salle de sport

- ✓ Gratuité pour les associations de la commune
- ✓ 5 € la séance pour les associations hors de la commune
- ✓ 5 € la demi-journée pour les habitants

3) Délibération du changement de statut de territoire d'ENERGIE MAYENNE

Monsieur Le Maire fait lecture de la convention, à haute-voix, et de ses modifications.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a délibéré pour.

4) Les restes à réaliser

- ✓ Au compte 2188 (matériel de la section investissement) souffleur + hotte de la boulangerie 5000 €
- ✓ Au compte 203 section investissement (frais études, de recherche et de développement et frais d'insertion) à reporter 300 € SOCOTEC, coordination de sécurité travaux 1 place de l'église 300€
- ✓ Au compte 231 à reporter 115 000 € section investissement immobilisations corporelles en cours travaux 1 place de l'église

A l'unanimité, le Conseil Municipal a délibéré pour.

5) Réflexion sur le versement des subventions aux associations

Un principe d'équité du versement des subventions est proposé au vu des projets envisagés par les associations.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a délibéré pour ce principe.

CHAP'ASSO et COMPAGNIE OH n'ont pas reçu leur dossier de subventions.

La commission associations se réunira afin d'étudier les dossiers de chacune des associations de la commune.

6) Travaux en cours

Monsieur Le Maire a énoncé à haute-voix aux Conseillers, les travaux en cours actuellement dans la commune

- ✓ L'acheminement des travaux 1 place de l'église : les conseillers ont émis le souhait de faire une visite à la fin des travaux
- ✓ La voie verte : aménagement de tables de pique-nique et d'un futur point d'eau
- ✓ Le bardage de la chaudière au niveau du local situé 1 rue de la mairie
- ✓ La pose d'un radar lumineux au niveau de la garderie
- ✓ La réflexion sur le chauffage de l'école
- ✓ Le chauffage d'appoint pour l'église
- ✓ Le démontage de la décoration de Noël, le 28 janvier 2023 à 10h

A l'unanimité, le Conseil Municipal est pour.

7) Le compte-rendu des commissions et des syndicats

- ✓ **Commission communication (NIOUZES)**

Les NIOUZES paraîtront trimestriellement.

L'exposition « Notre patrimoine » sera mise en place quelques jours avant la cérémonie des Vœux (27 janvier 2023) jusqu'au 8 mars 2023.

Mme NEDJAAI a informé les Conseillers de l'événement spécifique pour célébrer cette exposition : il aura lieu le vendredi 3 mars 2023 à 19h.

- ✓ **Compte-rendu de la réunion mercredi 11 janvier 2023 de l'événement « PLANÈTE EN FÊTES »**

Le compte-rendu oral a été fait par Mme PLUMAIL, présente à cette réunion :

Mme PLUMAIL demande de mobiliser davantage les habitants, les élus, le milieu associatif. Eventuellement, évoquer cet événement lors de la cérémonie des Vœux.

Différentes commissions ont été prévues pour cette journée : animation, conférence, restauration, exposants,

Il a été convenu d'acheter des produits locaux pour la restauration.

Mme PLUMAIL a informé les conseillers que la prochaine date de réunion sera le mercredi 1^{er} février 2023 à 20h.

Aussi, une réflexion est à engager sur l'image que doit fournir la Chapelle-au-Riboul, à apposer sur la future affiche de cet événement. Pour exemple, Jublains a choisi un casque Romain.

L'idée principale qui ressort du Conseil Municipal, c'est un cheval sur la voie verte (lien entre le centre équestre, la voie verte, deux lieux connus de la commune).

✓ **Commission des finances**

Monsieur Le Maire, a demandé aux Conseillers de réfléchir sur les projets 2023, et de les faire parvenir par mail sur l'adresse mail de la mairie.

8) Questions diverses

a) Devis hébergement informatique Mairie

Le Conseil Municipal n'est pas favorable à ce devis.

Monsieur Le Maire s'est engagé à se rapprocher du service informatique de Mayenne Communauté afin de se renseigner sur leur fonctionnement à ce sujet « sauvegarde des données informatiques » et/ou d'une coopération intercommunale.

b) Cérémonie des vœux vendredi 27 janvier 2023

Diffusion du diaporama qui sera projeté lors de la cérémonie des Vœux.

Monsieur Le Maire profite du graphique « finances » pour évoquer le point suivant « balance générale budget commune 2022 » et pour informer les Conseillers du résultat financier 2022 :

- Pour la section fonctionnement, un excédent de 51 057.01 € a été réalisé sur l'année 2022
- Pour la section d'investissement, un excédent de 59 375.27 € a été réalisé sur l'année 2022
- Soit un total excédent de 110 432.28€ sur l'année 2022

Monsieur Le Maire informe la commande de boissons, de galettes.

(1/3 galettes à la pomme, 2/3 galettes à la frangipane), ainsi que des clémentines.

A l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable à cette décision.

c) Logement LJT

Monsieur Le Maire informe les Conseillers de l'arrivée d'un nouveau locataire dans le logement LJT de la commune.

d) Maison en péril

Monsieur Le Maire informe les Conseillers de l'écroulement de la maison située « La Jortruère », le mardi 10 janvier 2023, et de la procédure qui va être mise en place. Un arrêté a été affiché.

e) Garderie scolaire et logiciel BL ENFANCE

M.HEDIN informe les Conseillers du retour du sondage fait auprès des familles. 5 questionnaires ont été retournés, du porte à porte a eu lieu pour questionner les familles, connaître leur avis.

Il ressort de ce sondage principalement, le souhait de commencer 30 minutes plus tôt la garderie du matin, à 7heures et non plus 7h30.

Monsieur Le Maire a demandé à l'agent Yolande CIBOIS, qui accepte ce changement d'horaire si elle est prévenue dans un délai de 48 heures.

Après échanges et discussions, à l'unanimité, il est décidé que

- ✓ Un accueil de 7h à 7h30 aura lieu,
- ✓ Un tarif spécifique d'un montant de 2 € pour l'horaire 7h-7h30 sera appliqué, Et que le tarif actuel d'un montant de 1€ reste inchangé à partir de 7h30,
- ✓ L'agent concerné pourra être averti dans un délai de 48h

En ce qui concerne le logiciel BL ENFANCE, pour le moment, le Conseil Municipal n'est pas favorable, et souhaite se laisser un temps de réflexion à ce sujet.

f) Fibre Mairie

Monsieur Le Maire informe les Conseillers que la fibre va être installée à la Mairie le 26 Janvier prochain. Un gain de 34 € par trimestre sera réalisé pour la nouvelle BOX.

g) Repas CCAS

Monsieur Le Maire informe les Conseillers du repas CCAS prévu pour le printemps 2023.

Deux formules seront proposées

- ✓ Les personnes âgées de 65 ans et plus, pourront participer au repas, et profiter de l'animation prévue
- ✓ L'animation et le dessert seront proposés à tous les chapellois.

L'apéritif, l'animation et le dessert seront offerts par la commune.
Pierre BOUGUIER sera l'intervenant musical pour cet événement.
La date retenue, à ce jour, est le samedi 1^{er} avril 2023.

L'objectif de cette journée est de favoriser la mixité sociale, et l'intergénérationnel.
Monsieur Le Maire annoncera cette date lors de la cérémonie des Vœux.

h) Cafés trottoir

Prochaine date du café trottoir dimanche 5 mars 2023, pour les deux créneaux :

De 9h à 10h30 : Marie-Laure et Jérôme

A 10h30 : Elodie et Olivier

M. HEDIN précise que les points abordés au Conseil lors du jeudi 12 janvier 2023 sont des sujets abordés lors des cafés trottoir.

Monsieur Le Maire avant clôture de la séance, annonce le départ prochain de Mme Elisa LAMI.

Prochain conseil municipal : jeudi 9 février 2023 à 20h

Séance levée à 23h30